



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

planning familial

Question écrite n° 72749

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports quant aux moyens financiers alloués par l'État au mouvement français des plannings familiaux. Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales met en avant la nécessité de renforcer l'effort de prévention et d'information afin de réduire le nombre des interruptions volontaires de grossesses. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend augmenter les crédits attribués au planning familial dont le rôle est majeur dans le cadre de cette politique de prévention, à l'égard des jeunes notamment.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative au financement des associations départementales du planning familial. Le 11 mars 2009, les ministres de la santé et du travail ont signé, avec la présidente du mouvement français pour le planning familial (MFPF), un protocole de financement du planning familial qui permettra une stabilité sur trois ans des crédits consacrés aux activités fondamentales du mouvement français pour le planning familial ainsi qu'à l'ensemble des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF). Concrètement, aux termes de cet accord, ce sont 3 461 800 que l'État y consacra chaque année, et ce jusqu'en 2011. Dans ce cadre, le budget présenté lors de la discussion de la loi de finances pour 2010 et adopté par le Parlement est un budget sincère, pragmatique, ajusté aux réalités, qui témoigne de la volonté du Gouvernement d'optimiser nos dépenses pour pérenniser un système de protection sociale plus juste et plus équitable.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72749

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2292

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8942